

Atelier 2 – Faciliter l'accès à la prévention et aux soins



Quelques pistes à explorer...

Renforcer les liens
de coopérations
entre le sanitaire et
le social

Développer le Transport Solidaire
sur l'ensemble du territoire

Prévention et
sensibilisation
(suicide, diabète,
AVC, soins
dentaires,...)

Développer les outils de
communication

Favoriser la mobilité et
l'accès aux transports des
populations démunies

Renforcer
l'accompagnement des
publics vulnérables

Identifier et faire
connaître l'offre de
soins auprès des
populations

... et à structurer en trois thématiques

1

Accès à l'offre de soins

1. Transport Solidarité Santé
2. Transport à la demande

2

Prévenir et communiquer sur l'offre de soins

1. Développer les outils de communication
2. Faire connaître l'offre de soins
3. Prévenir et sensibiliser les populations

3

Améliorer le parcours de soins des populations

1. Coopération sanitaire et sociale
2. Accompagnement des populations fragiles

THÉMATIQUE 1 : ACCÈS A L'OFFRE DE SOINS

Qu'est-ce que le Transport Solidarité santé ?

Développer le transport solidarité santé du ensemble du territoire

Le transport Solidarité Santé développé en partenariat avec la MSA, CPAM et le RSI, a pour but de permettre aux Loir-et-Chériens vivant en milieu rural et dans l'impossibilité de se déplacer, de recourir à un taxi pour se rendre à des consultations, des soins, des dépistages,...

La problématique de non recours aux soins concernent 70 000 personnes en Loir-et-Cher pour des raisons géographiques, économiques, d'isolement social et d'autonomie.

Pour en bénéficier :

- Être assuré à la CPAM, MSA ou RSI
- Être isolé géographiquement, économiquement et socialement
- Résider au domicile (hors établissement)
- Disposer de ressources modestes : bénéficier soit de la CMU, de l'ACS ou du RSA



Le projet de transport solidarité santé en test

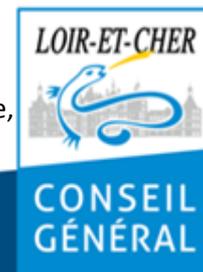
11/09/2013

Le "Transport solidarité santé" est expérimenté depuis le 2 septembre et pour six mois sur quatre cantons du nord du département.

Partant du constat simple et édifiant que certaines prescriptions de transports sanitaires établies par les professionnels de santé ne sont pas liées à des critères médicaux associés à l'état de santé des patients mais à des raisons économiques ou d'autonomie justifiées, les régimes d'assurance-maladie (MSA, RSI et CPAM), le conseil général et les syndicats de taxis du Loir-et-Cher ont mis en place le « Transport solidarité santé ».

Ce projet expérimental a pour but de favoriser l'accès au système de soins des Loir-et-Chériens vivant en milieu rural. Il est désormais en place et sera expérimenté sur 6 mois sur quatre cantons du nord du département : Droué, Mondoubleau, Savigny-sur-Braye et Montoire-sur-le-Loir soit près de 15.000 personnes concernées sur 52 communes. Il va être financé sur les fonds de l'action sanitaire et sociale des caisses d'assurance-maladie et pour les personnes de plus de 75 ans, le financement est assuré par le conseil général via des subventions.

Ce transport est destiné aux assurés rencontrant des difficultés d'ordre financier ou d'autonomie pour se rendre à une consultation médicale. Un taxi conventionné les emmènera après demande de prise en charge auprès de leur caisse d'assurance-maladie. Ce dispositif de transport est limité à trois trajets aller-retour maximum par année civile et pour se rendre chez le professionnel de santé le plus proche du domicile. Afin d'en bénéficier, il faut être assuré à l'un des trois régimes d'assurance-maladie, être bénéficiaire soit de la CMU-C, de l'ACS, du RSA ou disposer de ressources inférieures à 800 € par mois et par foyer, résider à son domicile (hors établissement) et dans l'un des quatre cantons du Loir-et-Cher choisis pour la phase expérimentale, se trouver en situation d'isolement géographique, économique ou social. Les demandes de prise en charge seront remises aux assurés par les médecins, les travailleurs sociaux, les caisses d'assurance-maladie et les mairies.



Délimitation de la zone d'expérimentation

Les cantons de Loir-et-Cher



Liste des 52 communes concernées par le « Transport Solidarité Santé »

Arville	Lunay	Houssay
Bailloü	Savigny-sur-Braye	Lavardin
Beauchêne	Sougé	Montoire-sur-le-Loir
Choue	Bouffry	Montrouveau
Cormenon	Boursay	Les Roches-l'Évêque
Mondoubleau	La Chapelle-Vicomtesse	Saint-Arnoult
Oigny	Chauvigny-du-Perche	Saint-Jacques-des-Guérets
Le Plessis-Dorin	Droué	Saint-Martin-des-Bois
Saint-Agil	Fontaine-Raoul	Saint-Rimay
Saint-Avit	La Fontenelle	Ternay
Saint-Marc-du-Cor	Le Gault-Perche	Tréhet
Sargé-sur-Braye	Le Poislay	Troo
Souday	Romilly	Vilavard
Le Temple	Ruan-sur-Egvyonne	Villedieu-le-Château
Bonneveau	Villebout	
Cellé	Artins	
Épuisay	Couture-sur-Loir	
Fontaine-les-Coteaux	Les Essarts	
Fortan	Les Hayes	

TRANSPORT SOLIDARITÉ SANTÉ

Permettre l'accès
aux soins pour tous

CONSULTATION

SOINS

PRÉVENTION

SANTÉ

Un service à élargir sur
l'ensemble du territoire

41

Comment ça fonctionne...

Les transports sanitaires (taxis...) ne sont pas systématiquement remboursables par l'Assurance Maladie, même pour les patients en Affection Longue Durée. La prescription par votre médecin répond à des conditions médicales strictes.

Le nouveau dispositif Transport Solidarité Santé a pour but de permettre aux loir-et-chériens vivant en milieu rural et dans l'impossibilité de se déplacer de recourir à un taxi pour se rendre à des consultations, des soins, des dépistages...

Dans la limite de 3 prises en charge par an et chez le professionnel de santé le plus proche de votre domicile.

● **Pour en bénéficier, vous devez :**

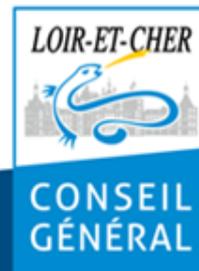
1. Être affilié à une caisse d'assurance maladie à la date du transport.
2. Être en situation d'isolement géographique, économique et social
3. Résider à votre domicile (hors établissement).
4. Disposer de ressources modestes : être bénéficiaire soit de la CMUC, de l'ACS ou du RSA ou disposer de ressources inférieures à 800 € par mois et par foyer.

● **Mode d'emploi pour faire valoir votre droit au transport**

Pour bénéficier du Transport Solidarité Santé, complétez et envoyez le bon de prise en charge ci-contre à votre Caisse d'Assurance Maladie, accompagné de votre dernier avis d'imposition et ce, 15 jours avant votre rendez-vous médical.

Une fois votre demande étudiée, votre Caisse vous retournera la décision de prise en charge mentionnant l'accord ou le refus.

En cas d'avis favorable, vous pourrez ensuite le présenter **au taxi conventionné** de Loir-et-Cher de votre choix pour effectuer votre transport.



FAIRE COMMUNIQUER SUR LE DISPOSITIF TRANSPORT SOLIDARITE SANTE PAR :

- LES PROFESSIONNELS DE SANTE
- LES TRAVAILLEURS SOCIAUX
- LES COLLECTIVITÉS LOCALES
- LES STRUCTURES ASSOCIATIVES
- UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DE TOUS CES ACTEURS ET DE LA POPULATION
- UNE INFORMATION FACILE D'ACCÈS, ET REGULIÈRE



⇒ *Lignes régulières*

4€
Aller-
retour

CG 41 : politique de mobilité avec un tarif attractif et dans un souci d'équilibre des territoires

⇒ 20 lignes de bus

Quel que soit le trajet effectué :
2 € par personne

route41.fr

SITE DE MOBILITÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL



Rechercher

RECHERCHER



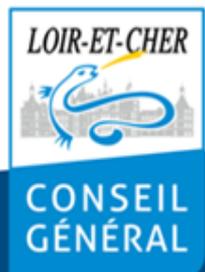
INSCRIVEZ-VOUS POUR
LES TRANSPORTS SCOLAIRES

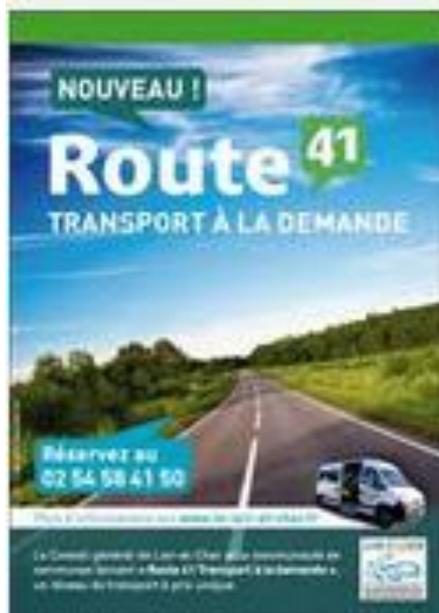


ACCUEIL



INFORMATIONS TRANSPORTS



 *Transport A la Demande (TAD)*

Sur réservation : au plus tard à 12h
la veille du départ

2€ le trajet

Gratuit pour les personnes
handicapées, les demandeurs
d'emplois, bénéficiaires du RSA et
bénéficiaires de l'allocation de
solidarités aux personnes âgées,
titulaires de la carte gratuité.

www.route41.fr

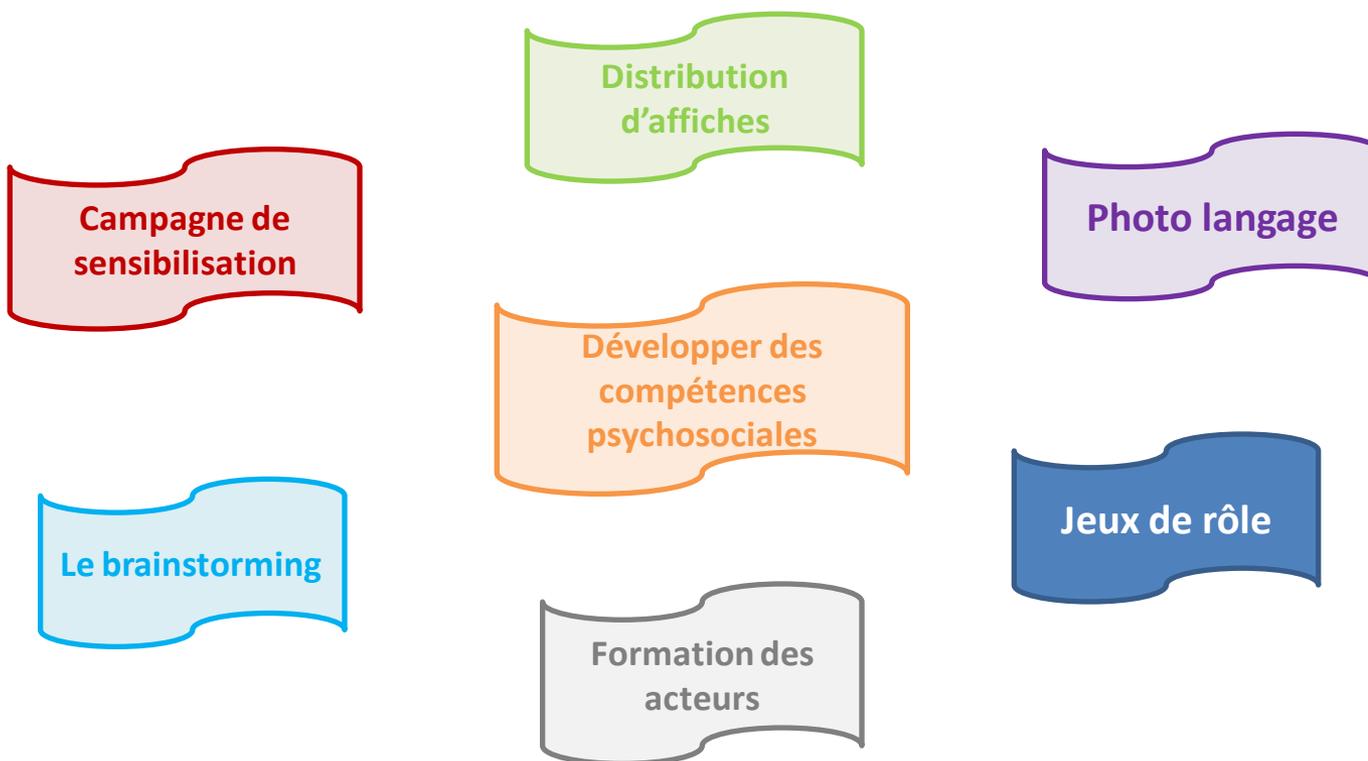
THEMATIQUE 2 : PRÉVENIR ET COMMUNIQUER SUR L'OFFRE DE SOINS

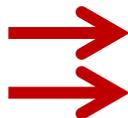
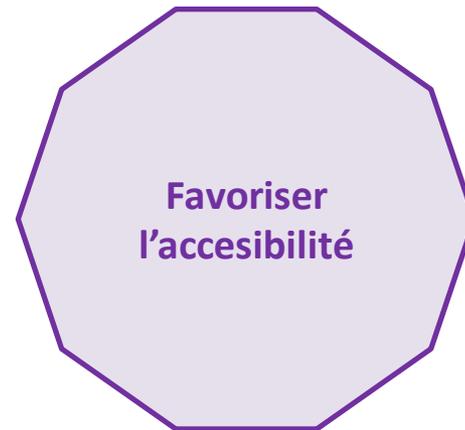


Des études déjà menées : difficultés d'accès aux soins des populations vulnérables



➔ Proposer des outils de communications pour favoriser l'accès à la santé pour tous





Sur les maladies chroniques :

Taux de mortalité par diabètes de 2008 à 2010
est de **3735**.
(contre 3608 en région)
1000 nouveaux cas/an selon la CPAM

Sur les addictions :

Un tiers des décès est associés a des causes évitables : tabagisme, alcoolisme, etc.
Les jeunes du Loir-et-Cher constituent un profil particulièrement élevé de consommateur de tabac

PREVENIR ET SENSIBILISER**Taux de mortalité par suicide :**

Taux de mortalité pour les **hommes 33,7 %**
(contre 32,6 en région)
Taux de mortalité pour les **femmes 9.2 %**
(contre 8.3 en région)
L'indice comparatif de mortalité par suicide est de
134 pour le département
(contre 118 en région)

L'alcool au volant :

L'alcool est la cause de **10%** des accidents de la route et **20%** des accidents mortels
Les jeunes de 18 à 24 ans sont impliqués à **27 %** dans les accidents mortel avec alcool contre 19% en région

THEMATIQUE 3 : AMÉLIORER LE PARCOURS DE SOINS DES POPULATIONS

1. COOPÉRATION SANITAIRE ET SOCIALE
2. ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS FRAGILES



Développer le travail partagé entre professionnels de santé et les travailleurs sociaux

Loir&Cher 2020	Programme Territorial de Santé	Schéma Enfance/famille	Programme Départemental d'Insertion
<ul style="list-style-type: none"> • Labs Fédérer les énergies • Labs Savoir bien vivre 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la lisibilité des dispositifs et la coordination des acteurs <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les protocoles de coopération entre les professionnels de santé • Développer les exercices regroupés • Développer les coopérations avec la médecine de proximité avec le champs social • Développer les coopération entre le sanitaire et le médico social • Développer la complémentarité des acteurs de prévention pour la prise en charge des diabétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accompagnement des familles • Favoriser des orientations adaptées par une coordination renforcée • Mieux communiquer sur l'information préoccupante 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le diagnostic socio territorial partagé dans les maisons de cohésion sociale • Optimiser les partenariats avec les acteurs de l'insertion par l'emploi

Nécessité pour les acteurs concernés de se rapprocher et de partager certaines compétences

Notre système de santé au niveau sanitaire et social connaît un réel essoufflement

Le problème de santé relève du sanitaire : soigner mais aussi du social, à ne pas négliger

Évolution au niveau des besoins sanitaire et social des populations

Renforcer les liens de coopération entre le sanitaire et le social

Ce renforcement du lien sanitaire et social a pour objectif : Favoriser la prise en charge globale des usagers et la continuité des services

Les bénéficiaires
de la CMU-C :
5.3 % en Loir-et-
Cher contre 5.5
% en région

Une
population
plus âgée
que la
moyenne
régionale

La part des AAH
au niveau de la
population est de
2.2 % proche de la
moyenne
nationale (2.4%)

Le nombre de personnes
de 85 ans devrait
augmenter de moitié d'ici
la prochaine décennie. En
2040, plus d'un tiers de la
population devrait être
âgée de 60 ans et plus

Consolider la filière gériatrique

Améliorer la continuité du parcours des personnes souffrant d'un handicap

Poursuivre l'action de sensibilisation au traitement acoustique des établissements sensible accueillant du public

Assurer la continuité du parcours en santé mentale

Promouvoir la prévention du suicide

Garantir des relais locaux dans le domaine de la prévention



Objectifs du Programme Territorial de Santé